

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

## Séance du 03 décembre 2025

## Séance du 03 décembre 2025

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE  
CONVOCATION

27 NOVEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION

10 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 24

**Objet : Personnel  
communal – Contrat  
d'Engagement Educatif –  
Ouverture des postes  
pour 2026**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Stéphane GLORIANT, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER

**Procurations :** Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND  
Madame Véronique VANMEELEN à Madame Isabelle LEMAIRE  
OREC  
Monsieur Bruno WILLERON à Monsieur Jimmy MASSON

**Absents :** Monsieur Olivier SABRE, Monsieur Hervé BOCQUET, Madame Camille SPETEBROOT

**Secrétaire de séance :** Yann NORMAND

**Délibération n°143/154 – 12/2025**

**Objet de la délibération : Personnel communal – Contrat d'Engagement Educatif –  
Ouverture des postes pour 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif ;  
Vu le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif ;

**Exposé des motifs :**

Créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le Contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat privé de travail destiné aux personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Le CEE s'adresse aux éducateurs, aux animateurs et aux directeurs de centre.

Dans le cadre de la mise en place des contrats précités, il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à l'ouverture des postes pour l'organisation des accueils de loisirs (ACM – Accueil Jeunes – Séjour Ados – Activités périscolaires – Plan mercredi) pour l'année 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de créer** les postes par période de vacances de la manière suivante :
  - Petites vacances (hiver, printemps, Toussaint), au maximum :
    - 1 Directeur,
    - 15 animateurs stagiaires ou diplômés (BAFA),
    - 4 aides animateurs non diplômés,

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 décembre 2025

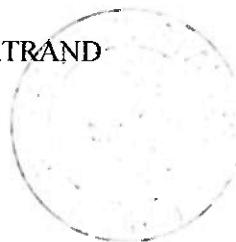
### Objet de la délibération : Personnel communal – Contrat d'Engagement Educatif – Ouverture des postes pour 2026

- Période estivale, par période (juillet – août), au maximum :
  - 2 directeurs,
  - 4 directeurs adjoints,
  - 40 animateurs stagiaires ou diplômés (BAFA),
  - 8 aides animateurs non diplômés,
- **de créer** les postes pour les plans mercredis et activités périscolaires au maximum :
  - 4 animateurs stagiaires ou diplômés (BAFA),
- **d'autoriser** Madame le Maire à recruter des agents en CEE ;
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget communal
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Dorothée BERTRAND



Le Secrétaire de séance,  
Yann NORMAND

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire  
Transmis à la sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le  
Le Maire,  
Dorothée BERTRAND

